



Inspire change.  
Create trust.  
Add value.






CODE OF CONDUCT

# CODE DE CONDUITE

Le Code de conduite définit les principes qui guident notre comportement professionnel. Il fournit des conseils sur la façon dont nous, en tant qu'employé-es, devons nous comporter afin de garantir l'intégrité de BRITA.



# Sommaire

 1	<b>AVANT TOUTE CHOSE : NOUS RESPECTONS LA LOI</b>	05
 2	<b>NOTRE ENGAGEMENT RESPONSABLE ENVERS LES PERSONNES ET L'ENVIRONNEMENT</b> Nous respectons les droits de l'homme, le travail et les normes sociales Nous nous traitons mutuellement avec respect et équité et nous ne discriminons ni ne harcelons quiconque Nous respectons les normes les plus élevées en matière de santé et de sécurité au travail Nous protégeons l'environnement	06
 3	<b>NOTRE GESTION DES AFFAIRES</b> Nous évitons les conflits d'intérêt Nous ne tolérons aucune forme de corruption, de pots-de-vin, d'extorsion ou de détournement de fonds Nous n'exerçons aucune influence indue sur la concurrence Nous ne nous livrons à aucun blanchiment d'argent ou financement du terrorisme Nous nous conformons aux réglementations en matière de contrôle des exportations Nous tenons des registres en bonne et due forme et remplissons nos obligations en vertu du droit fiscal et douanier Nous communiquons de manière responsable Nous protégeons notre entreprise et nos secrets commerciaux, ainsi que d'autres informations confidentielles et internes Nous traitons les biens et ressources de BRITA avec soin	10
 4	<b>NOTRE TRAITEMENT DES SYSTÈMES INFORMATIQUES ET DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL</b> Nous sécurisons nos systèmes informatiques Nous protégeons les données à caractère personnel	19
 5	<b>NOTRE TRAITEMENT DES SIGNALEMENTS DE MANQUEMENT À LA CONFORMITÉ ET VIS-À-VIS DE LA PROTECTION DES LANCEUR-SSES D'ALERTE</b> Nous signalons et traitons les manquements à la conformité Nous protégeons les lanceur-ses d'alerte et respectons le principe d'innocence jusqu'à preuve du contraire	21
	<b>DONNÉES DE CONTACT / IMPRESSION</b>	24



### Chers membres de la famille BRITA,

Chez BRITA, nous estimons que la confiance est la clé du succès de notre entreprise. Et dans un monde en perpétuelle évolution, nous vous faisons confiance afin de faire en sorte qu'un comportement intègre, éthique et axé sur la valeur reste un aspect crucial de notre culture d'entreprise. En effet, le respect de la loi et un comportement éthique dans toutes nos actions sont essentiels au maintien de la réputation du Groupe BRITA.

Le présent Code de conduite est la pierre angulaire du Programme de conformité de BRITA. Il définit les principes qui guident nos activités professionnelles et notre comportement. Il est contraignant pour tous-tes les employé-es à tous les niveaux hiérarchiques et pour les organes exécutifs de tous les sites BRITA à travers le monde sans exception. Les cadres et gestionnaires de BRITA sont tenu-es de veiller à ce que leurs employé-es respectent strictement le Code de conduite de BRITA. Et

nous attendons d'eux qu'ils montrent l'exemple en appliquant et communiquant activement les principes de ce document. Pour quelle raison ? Parce que les manquements à la conformité peuvent avoir des conséquences graves, à la fois financières voire pénales, pour BRITA et pour les personnes concernées. Ils peuvent également nuire sur le long terme à la réputation de l'ensemble du Groupe BRITA.

Par conséquent, le respect des exigences de conformité nous protège toutes. Nous t'invitons par conséquent à te familiariser avec le contenu de ce Code de conduite et des politiques y afférentes.

Nous attachons de l'importance à un environnement de travail dans lequel les employé-es traitent ouvertement des problèmes de conformité et en discutent tant avec leurs supérieur-es hiérarchiques qu'avec l'organisme de conformité. Nous avons pour objectif de garantir que toutes les employé-es sont sensibilisé-es à la conformité dans

leur travail quotidien par le biais d'une communication continue. Si tu viens à connaître des manquements à la conformité, tu disposes de plusieurs moyens pour les signaler. Utilise-les ! Nous répondrons de manière rigoureuse et appropriée à tout manquement à la conformité qui aura été identifié afin de protéger BRITA et nos employé-es.

Base toujours ton comportement sur l'esprit et l'objet du Code de conduite et fais preuve de discernement. La conformité débute avec chacun et chacune de nous. Toi, à titre individuel, et nous toutes sommes responsables de notre façon de faire des affaires chez BRITA. Et pour garantir que BRITA continuera à être perçue comme une entreprise qui agit avec intégrité, rigueur morale et en conformité avec la loi. Parce que: Wir sind BRITA. A global family.

**Merci.**



#### **Markus Hankammer**

Président-directeur général  
BRITA Group

*De gauche à droite :  
Stefan Jonitz,  
Markus Hankammer,  
Dr. Rüdiger Kraege*

#### **Stefan Jonitz**

Directeur financier  
BRITA Group

#### **Dr. Rüdiger Kraege**

Directeur Commercial  
Professional Filter/Dispenser  
BRITA Group



## Avant toute chose : nous respectons la loi

**La base du comportement éthique et moral consiste à agir dans le respect de la loi. Nous nous conformons à toutes les lois en vigueur, tant nationales qu'internationales, dans toutes nos décisions et actions commerciales. Nous rejetons toutes les pratiques commerciales déloyales.**

Des relations commerciales durables au profit de toutes les parties ne peuvent se produire que s'il existe une concurrence loyale et une conformité stricte avec la loi. La corruption, la collusion entre des concurrentes, le détournement de fonds et la fraude, ainsi que des violations similaires de la loi faussent la concurrence. Ces comportements entraînent des coûts plus élevés et peuvent être associés à des sanctions considérables et une atteinte à la réputation. Enfin, ils mettent des emplois en péril chez BRITA.

**Qu'est-ce que cela signifie pour nous tou-tes qui travaillons chez BRITA ?**

- Nous connaissons tou-tes les règlements et réglementations en vigueur, y compris le présent Code de conduite et les politiques en vigueur et nous y conformons.
- Nous nous conformons aux lois et réglementations en vigueur, que la conformité soit contrôlée par les autorités locales concernées ou que les coutumes locales diffèrent des normes énoncées dans notre Code de conduite.
- Nous évaluons l'éthique professionnelle pour déterminer si elle est conforme au Code de conduite, aux politiques de l'entreprise et à toutes les lois et réglementations en vigueur.
- Si les dispositions du présent Code de conduite ou des réglementations ou conventions internationales diffèrent des réglementations locales, les réglementations les plus strictes s'appliqueront toujours.

**Chez BRITA, nous ne tolérons aucune violation de la loi. Cela signifie que nous prendrons les mesures disciplinaires appropriées en cas de manquements à des obligations légales ou contractuelles, quelle que soient les sanctions prévues par la loi.**



## Notre engagement responsable envers les personnes et l'environnement

### **Nous respectons les droits de l'homme, le travail et les normes sociales**

Nous estimons que toutes les personnes doivent être traitées avec équité, respect et dignité. Par conséquent, nous soutenons et respectons les droits de l'homme reconnus sur le plan international tels qu'ils sont décrits dans le Pacte mondial des Nations Unies et les normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Notre responsabilité en matière de respect des droits de l'homme, du travail et des normes sociales s'applique à toute notre chaîne de valeur. En agissant ainsi, nous accordons une attention spéciale aux droits des personnes et groupes particulièrement vulnérables, comme les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les travailleur·ses migrant·es ou les peuples autochtones. Nous rejetons catégoriquement toutes

les formes de travail forcé, d'esclavage et de trafic d'êtres humains, de travail des enfants et toutes les formes de discrimination. Nous soutenons résolument la liberté d'association, le droit à la négociation collective et le droit à un environnement de travail sécurisé et sain. Nous nous engageons à dialoguer et dialoguons sérieusement avec les communautés locales et les peuples autochtones et encourageons aussi le dialogue avec nos client·es le cas échéant.

Nos employé·es sont notre atout le plus précieux. Nous respectons leur contribution au succès de BRITA en leur versant un salaire équitable qui leur permet de mener une vie décente. À tout le moins, chaque employé·e de BRITA perçoit le salaire minimum fixé en vertu de la loi en vigueur. Nous nous conformons toujours aux réglementations locales en matière d'horaires de travail, de pauses et de congés.



**Nous nous traitons mutuellement avec respect et équité et nous ne discriminons ni ne harcelons quiconque**

Notre devise « Nous vivons et acceptons la diversité » constitue l'une de nos valeurs fondamentales. De ce fait, nous traitons chaque personne comme nous voudrions être traités nous-mêmes, c'est-

à-dire avec respect, équité et appréciation de nos origines, personnalités et visions diverses. Nous ne tolérons aucune forme de discrimination, de racisme, de harcèlement ou de brimade.

BRITA est une entreprise mondiale active dans différents pays aux cultures variées. Les personnes dont les origines ethniques et religieuses, les idées

politiques, les handicaps, le genre ou l'identité sexuelle et l'âge différent sont un atout pour nous. C'est la raison pour laquelle nous nous opposons catégoriquement à toute discrimination, tout harcèlement sexuel ou tout dénigrement de la personne, exercé(e) directement ou indirectement, en raison de l'une de ces caractéristiques.

Nous nous efforçons de fournir à tous des chances égales de développement et appliquons le principe d'un salaire égal pour un travail de valeur égale. Pour quelle raison ? Parce que la contribution de chacun et chacune est tout aussi pertinente et précieuse.



### **Nous respectons les normes les plus élevées en matière de santé et de sécurité au travail**

Les personnes et les connaissances qu'elles possèdent sont notre capital et la protection de nos employé-es à toujours fait partie intégrante de notre culture d'entreprise. Nous nous conformons par conséquent aux exigences légales et techniques et aux normes de santé et de sécurité au travail.

Nous offrons un environnement de travail sécurisé, positif et favorable qui incite les employé-es à donner le meilleur d'eux-mêmes au quotidien. Nous mettons en place un système approprié de gestion de la sécurité qui inclut des politiques visant à protéger la santé, la

sécurité et le bien-être des employé-es, contractants, visiteurs-ses et d'autres personnes pouvant être affectés par nos activités, dans le but de prévenir des décès, des accidents du travail et des effets négatifs sur la santé et de limiter l'exposition à des risques pour la sécurité. Le bien-être tant physique que mental de nos employé-es est notre priorité absolue. BRITA propose des programmes et mesures complémentaires qui dépassent le cadre des mesures de sécurité requises. Et nous encourageons nos employé-es à utiliser les ressources disponibles pour prendre soin d'eux-mêmes, qu'il s'agisse d'une question d'ordre professionnel ou privé.





### **Nous protégeons l'environnement pour les générations futures**

La durabilité est au cœur de notre identité et de nos actions. Nous concevons nos produits et pensons nos activités commerciales pour être les plus respectueux possible de la planète et des personnes. En d'autres termes, nous minimisons notre impact environnemental négatif en réduisant notre consommation d'énergie et de ressources et en minimisant

la quantité de déchets, d'eaux usées et d'émissions que nous générons.

Nous contribuons, en tant qu'entreprise de fabrication, à l'utilisation durable des ressources et nous favorisons la protection de l'environnement tout en jouant notre rôle dans la limitation des effets du changement climatique. À travers les actions que nous menons aujourd'hui et les décisions que nous prenons pour l'avenir, nous garan-

tissons la durabilité de nos pratiques commerciales et de notre mode de vie actuels. Parce que nous respectons et voulons protéger les conditions de vie des générations futures. Nous avons un système approprié de la gestion de l'environnement sur nos sites, qui inclut des directives et procédures visant à garantir la conformité aux lois, réglementations et à d'autres obligations contraignantes afin d'améliorer la performance environnementale et de protéger

l'environnement contre des effets négatifs. Nous garantissons en particulier le traitement, le stockage et l'élimination de tous les déchets toxiques conformément aux exigences de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et de la Convention de Bâle.

De plus amples détails sur notre engagement en faveur de la durabilité et les directives afférentes sont disponibles dans notre Politique de durabilité.



## Notre gestion des affaires

### Nous évitons les conflits d'intérêt

L'intégrité et la confiance dans notre gestion des affaires et le professionnalisme sont les bases de notre crédibilité. Pour protéger et sauvegarder cette confiance, nous évitons toujours les conflits d'intérêt.

Un conflit d'intérêt peut émerger dans différentes circonstances, par exemple lorsque des intérêts privés d'employé-es peuvent entrer en conflit avec ceux de BRITA. Les intérêts personnels doivent être strictement distincts des intérêts de l'entreprise afin de garantir que nous pouvons prendre des décisions commerciales objectives et loyales pour BRITA. Si tes intérêts privés ou financiers ou tes relations entrent en conflit avec ceux de BRITA ou peuvent être perçus comme entrant en conflit

avec les intérêts du Groupe, cela donne lieu à un conflit d'intérêt potentiel. Nous protégeons les intérêts de BRITA en permanence. Nous veillons également à éviter de donner l'impression qu'il existe un conflit d'intérêt.

En particulier, les employé-es de BRITA n'ont pas le droit de détenir des actions dans des entreprises de concurrent-es, fournisseurs ou client-es ou de nouer des relations commerciales avec elleux à titre privé, si cela risque de donner lieu à un conflit d'intérêt. Un tel conflit d'intérêt se produit chaque fois que la nature et l'ampleur d'une exploitation commerciale peut, d'une manière ou d'une autre, influencer la façon dont les employé-es exercent leurs fonctions pour BRITA. Cela inclut l'acceptation de mandats, de contrats de conseils ou de missions comparables. Afin d'éviter toute ambi-

güité : des participations mineures de moins de 5 % des actions d'une entreprise cotée en bourse ne constitueront pas un conflit d'intérêt. Une utilisation abusive de notre position chez BRITA pour notre avantage personnel ou pour celui de tiers n'est pas tolérée.

Nous attendons de chaque employé-e qu'il signale les conflits d'intérêt potentiels. Nous examinerons tous les conflits d'intérêt signalés et donnerons des instructions pour engager d'autres actions afin de protéger BRITA et l'employé-e concerné-e contre d'éventuels préjudices.



### **Nous ne tolérons aucune forme de corruption, de pots-de-vin, de fraude ou de détournement de fonds**

La corruption fausse la concurrence et porte préjudice aux personnes et à l'entreprise. Nous soutenons la concurrence et nous nous conformons de ce fait aux lois en vigueur contre l'extorsion, la fraude, les pots-de-vin et la corruption.

Dans le cadre de la conduite de nos affaires pour BRITA, nous ne donnons jamais l'impression qu'une mesure incitative peut nous amener à adopter un type d'attitude souhaitée. L'acceptation d'argent en contrepartie d'un comportement favorable est catégoriquement interdite. Nous ne pouvons pas non plus exiger, promettre, octroyer ou accepter des avantages tangibles ou intangibles en contrepartie de l'achat de nos produits ou services. Et

n'oubliez pas : lorsque nous faisons appel à des tiers pour agir au nom de BRITA, nous les sélectionnons et les contrôlons attentivement. Il est interdit de faire appel à des tiers (p. ex. des consultant-es, des courtier-es, des sponsors, des représentant-es ou d'autres agent-es) pour contourner des lois et réglementations anti-corruption.

Nous nous abstenons d'offrir, de promettre, d'effectuer ou d'accepter des paiements non autorisés d'argent ou des objets de valeur à des fonctionnaires, représentant-es du gouvernement, partis politiques, candidat-es à des fonctions publiques ou d'autres personnes ou en faveur de celles-ci. Cela inclut l'interdiction de prétendus paiements de « facilitation » ou « dessous-de-table » dans le but d'accélérer ou de garantir la mise en œuvre d'une mesure gouvernementale ordinaire, par exemple en obtenant un visa ou un dé-

douanement, sauf s'il existe une structure officielle de frais juridiques pour de tels services expéditifs en échange d'un reçu. Les cadeaux et l'hospitalité doivent faire l'objet d'une attention particulière. Dans le cours normal des affaires, des invitations ou des cadeaux dans le cadre professionnel font partie de l'entretien des relations. Cependant, par principe, nous n'offrons pas l'hospitalité, ne donnons ni n'acceptons des cadeaux qui sont excessifs. En d'autres termes, il s'agit de cadeaux disproportionnés compte tenu des circonstances, de la fréquence, de la valeur, du moment auquel le cadeau est remis, de la position de la personne qui offre le cadeau ou du/de la destinataire-riche ou de la valeur totale. Des cadeaux et une hospitalité en rapport avec des fonctionnaires ou des organisations gouvernementales sont en général interdits.





### **Nous n'exerçons aucune influence induite sur la concurrence**

Une concurrence loyale est le moteur de notre économie de marché : elle crée une efficacité, favorise l'innovation et donne lieu à des choix multiples pour les client-es et les consommateur-ices. Nous respectons la concurrence loyale et libre entre les acteur-ices du marché.

La libre concurrence est protégée par les lois en vigueur sur la concurrence et antitrust. Ces réglementations interdisent, entre autres, la formation de cartels et l'utilisation abusive de leur position par des entreprises dominantes sur le marché. Nous nous engageons en faveur de la concurrence et nous nous conformons aux lois et exigences pertinentes de chaque pays où nous exerçons nos activités. Pour quelle

raison ? Parce que nous estimons que les avantages en matière de qualité, de valeur ajoutée et de durabilité de nos produits et services, ainsi que nos prix compétitifs nous maintiendront sur le marché.

Nous ne participons pas à des arrangements qui violent la loi antitrust ou à l'échange inadmissible d'informations. Cela inclut la fourniture ou la réception d'informations sur les prix, les volumes, les données de client-es ou d'autres conditions commerciales. Nous nous abstenons également de recourir à d'autres pratiques anti concurrentielles.

Les accords horizontaux sur la concurrence, c.-à-d. des accords ou des pratiques concertées entre des concurrent-es qui empêchent, restreignent ou faussent la concurrence, sont interdits.

La coordination de prix, des conditions et des zones d'approvisionnement sont en particulier interdites.

Les accords verticaux sur la concurrence qui cherchent à restreindre les fournisseurs ou client-es en fixant des prix ou conditions commerciales à l'égard de tiers ne sont pas autorisés. Ils incluent des clauses de non-concurrence et la fixation de prix.

Nous nous opposons catégoriquement à l'exploitation de notre position sur le marché au détriment de client-es et de concurrent-es. Nous rejetons les systèmes d'association juridiquement inappropriés, le refus d'approvisionner sans justification objective, ainsi que des programmes de rabais anti concurrentiels.



**Nous ne nous livrons à aucun blanchiment d'argent ou financement du terrorisme**

En tant qu'entreprise internationale, nous mettons spécialement l'accent sur une conduite commerciale éthique et intègre en matière de gestion des finances. Nous contribuons à garantir

que les biens d'origine illicite n'entrent pas dans le circuit économique.

Nous vérifions soigneusement l'identité et l'intégrité de nos client-es, partenaires commerciaux et d'autres tiers avec lesquels nous souhaitons faire des affaires. Notre objectif déclaré est de faire des affaires exclusivement

avec des partenaires renommés qui agissent conformément aux dispositions légales et qui utilisent des ressources provenant de sources légitimes.

Nous condamnons également toute forme de financement du terrorisme. Nous nous conformons pour cette raison aux lois nationales et interna-

tionales en vigueur pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. En utilisant un processus de contrôle automatisé des listes de sanctions, nous veillons à avoir toujours connaissance des listes de sanctions actualisées. Nous vérifions par ailleurs si nos débiteurs et créanciers ne figurent pas sur ces listes.



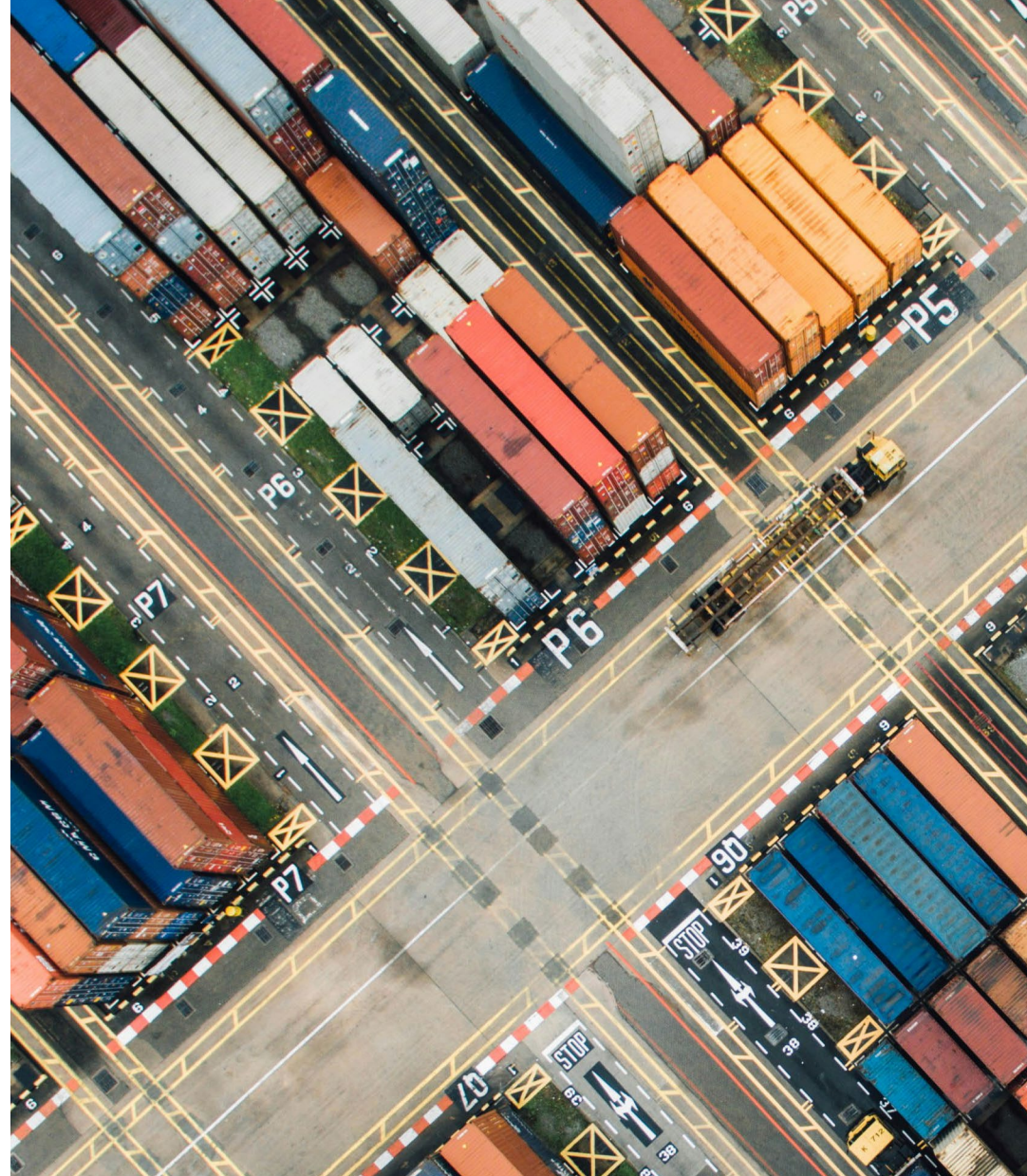
### Nous nous conformons aux réglementations en matière de contrôle des exportations

Les contrôles des exportations sont en place pour protéger le commerce, mais peuvent aussi servir à préserver la sécurité nationale et internationale. Nous nous conformons toujours aux contrôles des exportations et aux restrictions d'embargo en vigueur.

Les lois sur le contrôle des exportations régissent l'exportation et la réexportation de biens et services qui peuvent être utilisés à des fins militaires et commerciales, ainsi que leur transfert à l'intérieur d'un pays. Ces lois sont en place aux fins de sécurité nationale et d'autres aspects ou visent à influencer le comportement d'un pays, d'une entreprise ou d'une personne en particulier. La fourniture de produits et services

par BRITA peut aussi être soumise à ces restrictions en raison de réglementations sur les contrôles des exportations ou de réexportations et d'embargo de la République fédérale d'Allemagne, de l'Union européenne, des États-Unis d'Amérique et/ou d'autres pays.

Nous veillons à ce que nos pratiques commerciales soient conformes à toutes les lois, politiques et réglementations en vigueur, y compris les sanctions économiques et les embargos régissant l'exportation et le transfert de pièces, composants et données techniques et services. Nous fournissons des informations véridiques et exactes et obtenons des licences d'exportation et/ou des autorisations si nécessaire.





### **Nous tenons des registres en bonne et due forme et remplissons nos obligations en vertu du droit fiscal et douanier**

BRITA est perçue comme une entreprise digne de confiance. Pour conserver cette réputation, nous devons tou-tes présenter nos activités commerciales de manière transparente, intégrale et exacte en nous appuyant sur nos rapports comptables, financiers et non financiers.

Cela signifie que nous préparons tous les registres avec exactitude et intégrité, de façon à pouvoir soumettre des documents pertinents à tout moment si nécessaire. Nous remplissons intégralement nos obligations fiscales et en fournissons la preuve à l'aide de notre système de contrôle interne. Et nous nous conformons évidemment à toutes les réglementations douanières en vigueur.





### **Nous communiquons de manière responsable**

Notre crédibilité et notre honnêteté en tant qu'entreprise et en tant que marque sont les clés de notre succès. Cela signifie que nous communiquons de manière responsable et cohérente.

Nos propos sont toujours exacts et transparents et nous ne faisons pas de déclarations mensongères. Nous veillons à une utilisation adéquate et correcte des logos BRITA, des homologations que nous avons obtenues et des labels. Des déclarations ou revendications relatives aux avantages environnementaux de nos produits ou à BRITA doivent être approuvées, fondées sur des faits, documentées et, si possible, soutenues par des méthodes et des

normes scientifiques. Nous prenons les mesures nécessaires pour éviter des accusations d'écoblanchiment.

Nous ne divulguons pas d'informations confidentielles ou exclusives de l'entreprise, y compris sur des plateformes de réseaux sociaux, dans des blogs ou d'autres forums publics (comme Facebook, LinkedIn, Instagram ou WeChat). Même dans le cas de publications sur un compte privé, nous considérons que des tiers peuvent les interpréter comme l'expression d'une opinion de BRITA. Seuls des employé-es autorisé-es sont habilité-es à fournir des informations à la presse ou sur des canaux de réseaux sociaux de BRITA au nom de l'entreprise.





### **Nous protégeons l'entreprise et les secrets commerciaux, ainsi que d'autres informations confidentielles et internes**

Nous possédons une expertise précieuse et exclusive, ainsi qu'un large éventail de secrets professionnels et commerciaux qui forment la base de nos opérations commerciales réussies. Nous protégeons ces connaissances et informations de tiers.

La propriété intellectuelle représente un atout significatif pour BRITA. Elle inclut des brevets, secrets commerciaux, droits de marque et droits d'auteur. Notre politique d'entreprise consiste à établir, utiliser, maintenir, protéger et détenir de manière responsable tous les droits de propriété intellectuelle significative sur le plan commercial.

Nous nous conformons à toutes les lois en vigueur qui régissent l'application de

droits de propriété intellectuelle, y compris la protection contre la divulgation. Nous respectons par ailleurs la propriété intellectuelle d'autres personnes physiques ou morales et utilisons exclusivement les informations correspondantes, les programmes informatiques ou les processus conformément aux accords de licence correspondants ou dans le cadre des exigences légales.

De la même manière, nous savons que nous pouvons avoir connaissance de secrets professionnels ou commerciaux de tiers. Nous protégeons ces secrets, comme les nôtres, contre des accès, une destruction, une utilisation, une modification et une divulgation illicites par le biais de procédures appropriées de sécurité physique et électronique, y compris l'atténuation de risques émergents pour des systèmes d'information par la mise en œuvre de mesures appropriées de cybersécurité informatique.





### **Nous traitons les biens et ressources de BRITA avec soin**

Le gaspillage des ressources de l'entreprise ou le traitement négligent ou inapproprié d'actifs de l'entreprise porte atteinte à BRITA (et indirectement à nous tou·tes). Nous prenons par conséquent soin des actifs, biens et ressources de l'entreprise qui nous sont confiés.

En tant qu'employé·es, nous sommes conscient·es que les biens de l'entreprise n'existent pas pour notre profit personnel. En d'autres termes, nous traitons les biens de BRITA (bâtiments, mobilier, matériels, etc.) avec soin, évitons le gaspillage des ressources et tenons soigneusement compte de l'utilité des dépenses au nom et pour le compte de BRITA.



## Notre gestion de nos systèmes informatiques et des données à caractère personnel

### Nous sécurisons nos systèmes informatiques

Il est crucial de garantir la sécurité de la technologie informatique (TI), car celle-ci joue un rôle clé dans l'exécution de l'ensemble de nos activités commerciales. Nous sécurisons nos systèmes informatiques par le biais de

la sensibilisation et de la formation.

Toutes les fonctions stratégiques et opérationnelles ainsi que les fonctions et tâches opérationnelles importantes sont étayées dans une large mesure par la technologie de l'information. Il est donc important que nous gérons de manière responsable et avec

soin notre infrastructure informatique, y compris les appareils et logiciels.

La sécurité de l'information repose sur la sensibilisation et le savoir-faire de nos employé-es, car ceux-ci sont souvent les cibles de tentatives d'hameçonnage de données. Pour permettre aux employé-es de BRITA d'apporter leur contri-

bution, nous les formons à la gestion sécurisée et prudente de l'informatique. En tant qu'employé-es, nous participons à la formation informatique et faisons preuve de considération, de prévenance et de réflexion en utilisant les systèmes informatiques de BRITA.



## Nous protégeons les données à caractère personnel

Dans le monde actuel, les données à caractère personnel sont souvent considérées comme une monnaie précieuse. Pour les protéger, nous nous conformons aux lois actuelles et en vigueur sur la protection des données lorsque nous traitons des données à caractère personnel et confidentielles.

Un dialogue régulier avec nos employé-es, client-es et fournisseur-es fait partie intégrante de notre travail quotidien. Cela inclut en général le partage ou l'échange de données à caractère personnel comme le nom, l'adresse ou les données de contact de nos interlocuteur-ices.

En traitant des données à caractère personnel d'employé-es ou de client-es, nous n'agissons qu'à des fins légitimes et garantissons que ces données sont exactes en substance. Les données à caractère personnel sont traitées et transmises à d'autres destinataires de manière adéquate et sécurisée. Nous ne partageons pas des données à caractère personnel sans le consentement préalable des intéressé-es.





## Notre traitement des signalements de manquement à la conformité et vis-à-vis de la protection des lanceur-ses d'alerte

### Nous signalons et traitons les manquements à la conformité

Pour protéger l'intégrité et la crédibilité de BRITA, tou-tes nos employé-es peuvent et doivent traiter à tout moment les manquements suspectés ou réels à la conformité. Un-e supérieur-e hiérarchique peut être un-e premier-e interlocuteur-ric(e) précieux-se pour des questions relatives à la conformité et aux signalements de conduite inappropriée.

Si des employé-es ne souhaitent pas aborder la question avec leur supérieur-e, iels sont libres de contacter le Service conformité du Groupe (Group Compliance Department) par e-mail ([compliance@brita.net](mailto:compliance@brita.net)), téléphone ou courrier. Iels peuvent aussi utiliser le Système de dénonciation de BRITA. Celui-ci fournit aux employé-es de BRITA et aux parties prenantes externes un moyen confidentiel et anonyme de signaler des manquements suspectés ou réels à la conformité. Des signalements soumis par le biais du Système de dénonciation sont reçus par un médiateur-ric(e) externe et neutre. Si des lanceur-ses d'alerte créent une boîte de messagerie dans le Système de dénonciation, iels peuvent communiquer anonymement avec le-a médiateur-ric(e).



**Nous protégeons les lanceur-ses d'alerte et respectons le principe d'« innocence jusqu'à preuve du contraire »**  
**Nous protégeons toute personne qui, à sa connaissance et en toute bonne foi, fait un signalement sur un manquement à la conformité.**

L'identité des employé-es qui signalent une violation éventuelle sera traitée de manière confidentielle.

Quiconque signale un manquement suspecté ou réel à la conformité ne subira aucun désavantage en raison du signalement qu'il a fait. BRITA prend

des mesures pour empêcher et détecter les représailles et pour y remédier. Cette protection ne s'applique pas aux personnes qui signalent, intentionnellement ou en faisant preuve d'une négligence grave, des informations inexactes sur un manquement à la conformité ou une allégation. Dans un tel cas, nous

nous réservons le droit de prendre des mesures légales et disciplinaires à l'encontre du/de la lanceur-se d'alerte. Nous appliquons le principe d'« innocence jusqu'à preuve du contraire » et ne portons un jugement prématuré sur personne.



Avant toute chose : nous respectons la loi



Notre engagement responsable envers les personnes et l'environnement



Notre gestion des affaires



Notre traitement des systèmes informatiques et des données à caractère personnel



Notre traitement des signalements de manquement à la conformité et vis-à-vis de la protection des lanceur-ses d'alerte

Nous respectons les droits de l'homme, le travail et les normes sociales

Nous nous traitons mutuellement avec respect et équité et nous ne discriminons ni ne harcelons quiconque

Nous respectons les normes les plus élevées en matière de santé et de sécurité au travail

Nous protégeons l'environnement

Nous évitons les conflits d'intérêt

Nous ne tolérons aucune forme de corruption, de pots-de-vin, d'extorsion ou de détournement de fonds

Nous n'exerçons aucune influence induue sur la concurrence

Nous ne nous livrons à aucun blanchiment d'argent ou financement du terrorisme

Nous nous conformons aux réglementations en matière de contrôle des exportations

Nous tenons des registres en bonne et due forme et remplissons nos obligations en vertu du droit fiscal et douanier

Nous communiquons de manière responsable

Nous protégeons notre entreprise et nos secrets commerciaux, ainsi que d'autres informations confidentielles et internes

Nous traitons les biens et ressources de BRITA avec soin

Nous sécurisons nos systèmes informatiques

Nous protégeons les données à caractère personnel

Nous signalons et traitons les manquements à la conformité

Nous protégeons les lanceur-ses d'alerte et respectons le principe d'innocence jusqu'à preuve du contraire



## DONNÉES DE CONTACT

N'hésitez pas à contacter votre Responsable de la conformité local ou le service Conformité du Groupe (Group Compliance Department) pour toute question ou difficulté concernant la compréhension du présent Code de conduite. Nous vous aiderons volontiers.

### Service Conformité du Groupe BRITA :

Téléphone : +49 6128 746-5323

Portable : +49 151 12140123

E-mail : [compliance@brita.net](mailto:compliance@brita.net)

### Médiateur :

Dr. Kathrin J. Niewiarra, Avocate  
Philippistr. 11, 14059 Berlin, Allemagne  
Téléphone : +49 (0) 30 / 4036750-50  
[BRITA@compliance-aid.com](mailto:BRITA@compliance-aid.com)

### Système de dénonciation :

<https://brita.hintbox.de>

BRITA SE  
Heinz-Hankammer-Straße 1  
65232 Taunusstein  
Allemagne

[info@brita.net](mailto:info@brita.net)  
[www.brita.net](http://www.brita.net)

Statut 04/2024